

Soutenir un dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant – Habitat jeune



Communauté de Communes Loire Layon Aubance

Michel CORNU

Service Aménagement et Habitat

1 rue Adrien Meslier

CS 80083

49 170 ST GEORGES SUR LOIRE cedex

02 41 74 93 74

michel.cornu@loirelayonaubance.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Suite à la réalisation d'une résidence Habitat Jeunes de 14 logements (ou 15 places) ouverte en août 2016, gérée par l'association David d'Angers, et à ses premiers bilans de bon fonctionnement (taux de remplissage de 94 % en juin 2018), une réflexion pour des solutions d'habitat dédiés jeunes sur les autres communes ou en secteur diffus a été lancée.

Depuis, la CCLA a lancé un dispositif d'hébergement chez l'habitant pour les 15-30 ans.

L'objectif étant de favoriser l'émergence de logements pour les jeunes, promouvoir et favoriser l'habitat intergénérationnel.

Pour répondre à une offre de stage, un contrat d'apprentissage ou à un emploi avec période d'essai, il faut parfois trouver très rapidement un logement. En milieu rural, les problématiques du logement et du transport peuvent parfois être un frein aux projets des jeunes.

Le nouveau dispositif solidaire « hébergement temporaire chez l'habitant » répond à cette problématique.

Il est porté par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et l'association Habitat Jeunes David d'Angers (HJDA). Il s'adresse aux jeunes de 15 à 30 ans en recherche d'un logement temporaire pour un stage, une formation, un emploi, un apprentissage...

- Du côté de l'hébergeur : accompagné par l'association HJDA il met à disposition un studio meublé ou une chambre avec accès aux pièces de vie (salle de bain, cuisine). Il fixe les dates auxquelles il est disponible.
- Du côté du jeune : cela permet de trouver une solution de logement temporaire rapidement près de son lieu de stage, de formation ou d'emploi. Le prix reste accessible, notamment quand le jeune hébergé finance déjà un logement ailleurs.
- Du côté de l'association : elle accompagne l'hébergeur et l'hébergé dans les démarches et les met en relation. Elle assure également un suivi pendant toute la durée de la convention.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communes de la CCLLA

TYPE DE BENEFICIAIRES

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 15 à 30 ans en recherche d'un logement temporaire pour un stage, une formation, un emploi, un apprentissage.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Le tarif maximum est de 15€ la nuitée. Avec un maximum de 250€/mois.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Association Habitat Jeunes David d'Angers (HJDA), Région pays de Loire, URHAJ, CAF de Maine et Loire.

